

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

2025

SPST2B – SERVICE DE PREVENTION ET DE
SANTÉ AU TRAVAIL DE LA HAUTE CORSE

Sommaire

ÉDITO DU PRÉSIDENT

1. LE SPST2B EN QUELQUES CHIFFRES

2. PRÉSENTATION DU SPST2B

2.1 Le Service de Prévention et de Santé au Travail de Haute-Corse

2.2 Nos missions

2.3 Un service de proximité

2.4 Les chiffres clés 2025

2.5 La gouvernance

2.6 Nos équipes

3. LES ENTREPRISES ADHÉRENTES ET LES SALARIÉS SUIVIS

3.1 Une progression continue de notre activité

3.2 Répartition géographique des adhérents

3.3 Les caractéristiques de nos adhérents

3.4 Les salariés suivis

3.5 Les évolutions observées en 2025

4. L'OFFRE SOCLE DE SERVICES

4.1 Une offre de services au cœur de la prévention

4.2 La prévention des risques professionnels

4.3 Les Actions en Milieu de Travail (AMT)

4.4 Les études de poste

4.5 Les fiches d'entreprise

4.6 L'accompagnement au Document Unique (DUERP)

4.7 Les actions de sensibilisation en entreprise

5. LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

5.1 Une mission essentielle au service de la santé des travailleurs

5.2 Une activité médicale soutenue

5.3 Les différents types de visites réalisées

5.4 Une organisation fondée sur la complémentarité des compétences

5.5 La prévention au cœur du suivi médical

5.6 Une démarche d'amélioration continue

6. LE MAINTIEN EN EMPLOI ET LA PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

6.1 Préserver durablement les parcours professionnels

6.2 Une nouvelle dynamique avec la création de la Cellule PDP

6.3 Une prise en charge individualisée

6.4 Les visites de pré-reprise : un levier essentiel

6.5 Les consultations spécialisées et les aménagements de poste

- 6.6 Un partenariat renforcé avec les acteurs du maintien en emploi
- 6.7 Une approche globale du maintien dans l'emploi

7. LES FEMMES ET LES HOMMES DU SPST2B

- 7.1 Les ressources humaines, un levier stratégique
- 7.2 Une organisation pluridisciplinaire au service des adhérents
- 7.3 Les évolutions de l'effectif en 2025
- 7.4 Une organisation en constante évolution
- 7.5 Une politique RH tournée vers l'attractivité
- 7.6 Accompagner les transformations
- 7.7 Valoriser les compétences

8. MODERNISER LE SPST2B : SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMARCHE QUALITÉ

- 8.1 Une transformation engagée au service des adhérents
- 8.2 Le déploiement du logiciel métier Padoa
- 8.3 De nouveaux outils numériques
- 8.4 Une démarche qualité structurante
- 8.5 Le projet de service 2025-2027
- 8.6 Une organisation tournée vers l'amélioration continue

9. COMMUNICATION, PARTENARIATS ET SENSIBILISATION

- 9.1 Informer pour mieux prévenir
- 9.2 Des campagnes nationales relayées sur le territoire
- 9.3 Une attention particulière portée aux travailleurs saisonniers
- 9.4 Développer une communication de proximité
- 9.5 Des partenariats au service des entreprises
- 9.6 Une visibilité renforcée

10. LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

- 10.1 Un engagement partagé
- 10.2 Les principaux axes de travail
- 10.3 Un suivi régulier des engagements
- 10.4 Une dynamique de progrès

11. PERSPECTIVES 2026

CONCLUSION

1. ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2025 marque une étape déterminante dans le développement du Service de Prévention et de Santé au Travail de Haute-Corse.

Elle s'inscrit dans la continuité des profondes transformations engagées ces dernières années afin d'adapter notre service aux nouvelles exigences de la réforme de la santé au travail, tout en répondant aux attentes croissantes de nos entreprises adhérentes et des salariés que nous accompagnons quotidiennement.

Au cours de cette année, le SPST2B a poursuivi le déploiement de son projet stratégique autour de plusieurs priorités majeures : le renforcement de la prévention des risques professionnels, l'amélioration du suivi individuel des salariés, le développement de la prévention de la désinsertion professionnelle ainsi que la modernisation de nos outils de travail.

L'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 – Niveau 1 constitue une reconnaissance importante du travail accompli par l'ensemble de nos équipes. Cette certification traduit notre volonté permanente d'inscrire le SPST2B dans une démarche d'amélioration continue, de qualité de service et de conformité réglementaire.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en œuvre effective de notre projet de service de transition 2025-2027, construit autour de six axes stratégiques destinés à accompagner durablement les entreprises de Haute-Corse dans leurs démarches de prévention.

Le déploiement du logiciel métier Padoa, la création de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, la poursuite des actions de communication et le renforcement de nos partenariats témoignent de cette dynamique collective.

Les résultats présentés dans ce rapport illustrent l'engagement quotidien de l'ensemble des professionnels du SPST2B : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, préventeurs, assistants, personnel administratif et fonctions supports.

Je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre eux pour leur investissement, ainsi que les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle, de la Commission médico-technique et l'ensemble de nos partenaires institutionnels qui contribuent au développement de notre service.

Ensemble, nous poursuivons une ambition commune : faire du SPST2B un acteur incontournable de la prévention des risques professionnels et de la promotion de la santé au travail sur notre territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport annuel 2025.

Gérald SIMON-JEAN
Président du SPST2B

2. LE SPST2B EN QUELQUES CHIFFRES

L'année 2025 confirme la dynamique de développement du SPST2B et témoigne de la mobilisation de l'ensemble des équipes au service des entreprises et des salariés de Haute-Corse.



Le SPST2B poursuit ainsi sa mission de prévention auprès d'un tissu économique majoritairement composé de très petites entreprises, tout en accompagnant également les collectivités publiques et les entreprises de plus grande taille présentes sur le territoire de Haute-Corse.

3. PRÉSENTATION DU SPST2B

3.1 Le Service de Prévention et de Santé au Travail de Haute-Corse

Le Service de Prévention et de Santé au Travail de Haute-Corse (SPST2B) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, administrée de manière paritaire par des représentants des employeurs et des organisations syndicales de salariés.

Sa mission est d'accompagner les entreprises adhérentes dans la préservation de la santé des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel, conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail.

Le SPST2B intervient auprès des entreprises du secteur privé ainsi que de plusieurs employeurs publics conventionnés sur l'ensemble du territoire de la Haute-Corse.

Son action repose sur une approche pluridisciplinaire mobilisant des compétences médicales, infirmières, techniques, sociales, psychologiques et administratives afin d'offrir une réponse globale aux enjeux de santé au travail.

Au-delà du suivi individuel de l'état de santé des salariés, le SPST2B accompagne les entreprises dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels, le maintien en emploi, l'amélioration des conditions de travail et le développement d'une véritable culture de prévention.

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de transformation importante, marquée notamment par la poursuite du déploiement du logiciel métier Padoa, la structuration de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, le lancement du projet de service de transition 2025-2027 et la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

3.2 Nos missions

Conformément au Code du travail, le SPST2B met en œuvre une offre socle de services articulée autour de trois missions complémentaires.

➤ Prévenir les risques professionnels

Le SPST2B accompagne les employeurs dans l'identification, l'évaluation et la prévention des risques professionnels afin d'améliorer durablement les conditions de travail.

Les équipes pluridisciplinaires interviennent directement au sein des entreprises à travers des actions en milieu de travail, des études de postes, des conseils sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), la réalisation des fiches d'entreprise, des campagnes de sensibilisation ainsi que des actions collectives de prévention.

➤ Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Le suivi médical constitue une mission essentielle du SPST2B. Il permet d'assurer un accompagnement adapté à chaque salarié en fonction de son exposition aux risques professionnels, de son état de santé et des caractéristiques de son poste de travail.

Les visites sont réalisées par les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail, dans le respect des dispositions réglementaires.

➤ Prévenir la désinsertion professionnelle

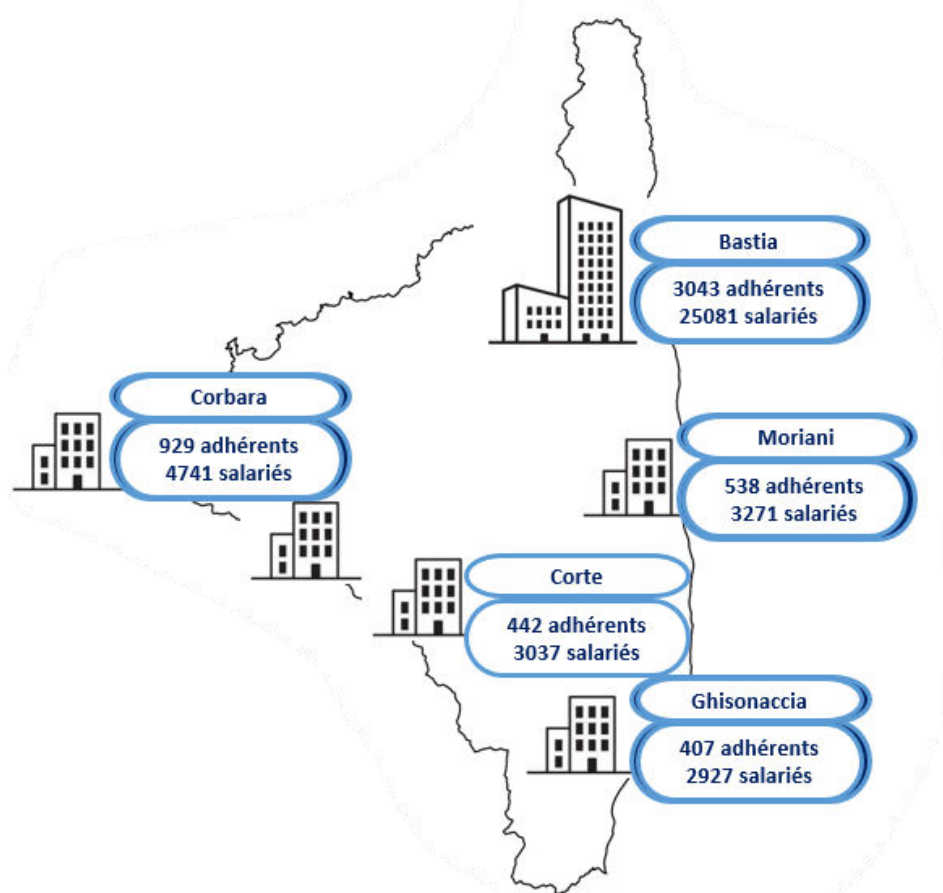
Depuis la réforme de la santé au travail, la prévention de la désinsertion professionnelle occupe une place centrale. Le SPST2B accompagne les salariés confrontés à des difficultés de santé susceptibles d'avoir un impact sur leur maintien dans l'emploi.

Cette mission est assurée grâce à une approche coordonnée réunissant médecins du travail, infirmiers, préventeurs, assistante sociale et partenaires spécialisés.

3.3 Un service de proximité

Le SPST2B assure une couverture territoriale de l'ensemble de la Haute-Corse grâce à un réseau de centres de proximité permettant d'offrir un service au plus près des entreprises et des salariés.

En 2025, le service est organisé autour de cinq secteurs d'activité.



Cette implantation territoriale constitue un atout majeur pour répondre aux besoins des entreprises, notamment des très petites entreprises qui représentent une part importante du tissu économique insulaire.

La proximité avec les employeurs favorise également la réalisation d'actions de prévention adaptées aux réalités du terrain.

3.4 Les chiffres clés 2025

L'activité du SPST2B confirme en 2025 une progression soutenue de son accompagnement auprès des entreprises adhérentes.



Ces indicateurs traduisent l'engagement constant des équipes dans le développement d'une prévention de proximité, au bénéfice des entreprises et des salariés du territoire.

3.5 La gouvernance

Le SPST2B est administré conformément aux dispositions du Code du travail relatives aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Sa gouvernance repose sur deux instances essentielles :

- Le Conseil d'administration, chargé de définir les orientations stratégiques du service ;
- La Commission de contrôle, garante du suivi de la gestion et du bon fonctionnement de l'association.

Au cours de l'exercice 2025, la composition de ces deux instances est demeurée identique à celle de l'exercice précédent. Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises afin d'assurer le suivi des projets stratégiques, notamment :

- Le déploiement du logiciel métier Padoa ;
- La mise en œuvre du CPOM ;
- Le lancement du projet de service 2025-2027 ;
- Le suivi de la démarche qualité ;
- Les orientations budgétaires et financières.

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants :

- M. SIMON-JEAN Gérald (Medef)
- M. POZZO DI BORGO Charly (CPME)
- M. LANFRANCHI Paul-Antoine (Medef)
- M. PASQUALINI Philippe (CPME)
- Mme VIVARELLI Dominique (CGT)
- M. DUCREUX Louis (CFDT)
- Mme FURFARO Sandrine (FO)
- M. CERMOLACCE Jean-Marc (Medef)
- M. NEGRETTI Pierre (Medef)
- Mme NICOLAI Louise (U2P)
- M. MAROSELLI Dominique (CFTC)
- M. GUIDICELLI François (UNSA)
- M. CAMPO Yannick (CGC)
- M. CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick (STC)

Commission de contrôle est composée des membres suivants :

- M. MARTINELLI Jean-Charles (Chambre des Métiers)
- Mme NICOLAI Louise (U2P)
- Mme SIMONI Céline (Fédération du bâtiment)
- M. MAROSELLI Dominique (CFTC)
- M. DUCREUX Louis (CFDT)
- Mme VIVARELLI Dominique (CGT)
- Mme FURFARO Sandrine (FO)
- M. CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick (STC)
- M. GUIDICELLI François (UNSA)

3.6 Nos équipes

Des professionnels engagés au service de la prévention et de la santé au travail

Au 31 décembre 2025, le SPST2B comptait 37 collaborateurs, réunissant des compétences médicales, paramédicales, techniques, administratives et de prévention.

Cette équipe pluridisciplinaire constitue la principale richesse du service. Par leur expertise, leur engagement et leur complémentarité, les collaborateurs du SPST2B œuvrent quotidiennement pour accompagner les entreprises adhérentes et préserver la santé des salariés de Haute-Corse.

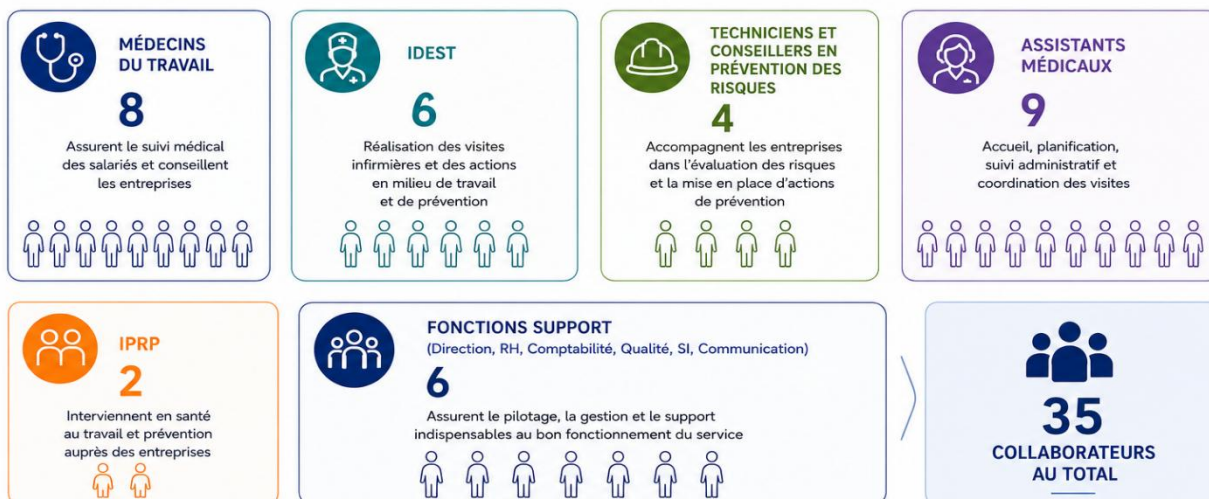
Tout au long de l'année 2025, les équipes ont poursuivi leur mobilisation dans un contexte marqué par la poursuite de la réforme de la santé au travail, le déploiement de nouveaux outils numériques, l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 et la mise en place de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

Grâce à leur implication, le SPST2B a été en mesure de maintenir un haut niveau de qualité de service, d'accompagner les entreprises au plus près de leurs besoins et de développer des actions de prévention toujours plus nombreuses et diversifiées.

L'année 2025 illustre ainsi la capacité des équipes à s'adapter aux évolutions de leurs missions tout en conservant les valeurs qui fondent l'identité du SPST2B : proximité, expertise, pluridisciplinarité et engagement au service de la prévention.

NOS ÉQUIPES AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Au 31 décembre 2025, le SPST2B compte **35 collaborateurs**
Des femmes et des hommes engagés, aux compétences complémentaires,
au service de la prévention et de la santé au travail en Haute-Corse.



4. LES ENTREPRISES ADHÉRENTES ET LES SALARIÉS SUIVIS

4.1 Une progression continue de notre activité

Le SPST2B poursuit son développement en 2025 en accompagnant un nombre croissant d'entreprises et de salariés sur l'ensemble du territoire de la Haute-Corse.

Au 31 décembre 2025, le service compte 5 359 entreprises adhérentes, représentant 39 057 salariés suivis.

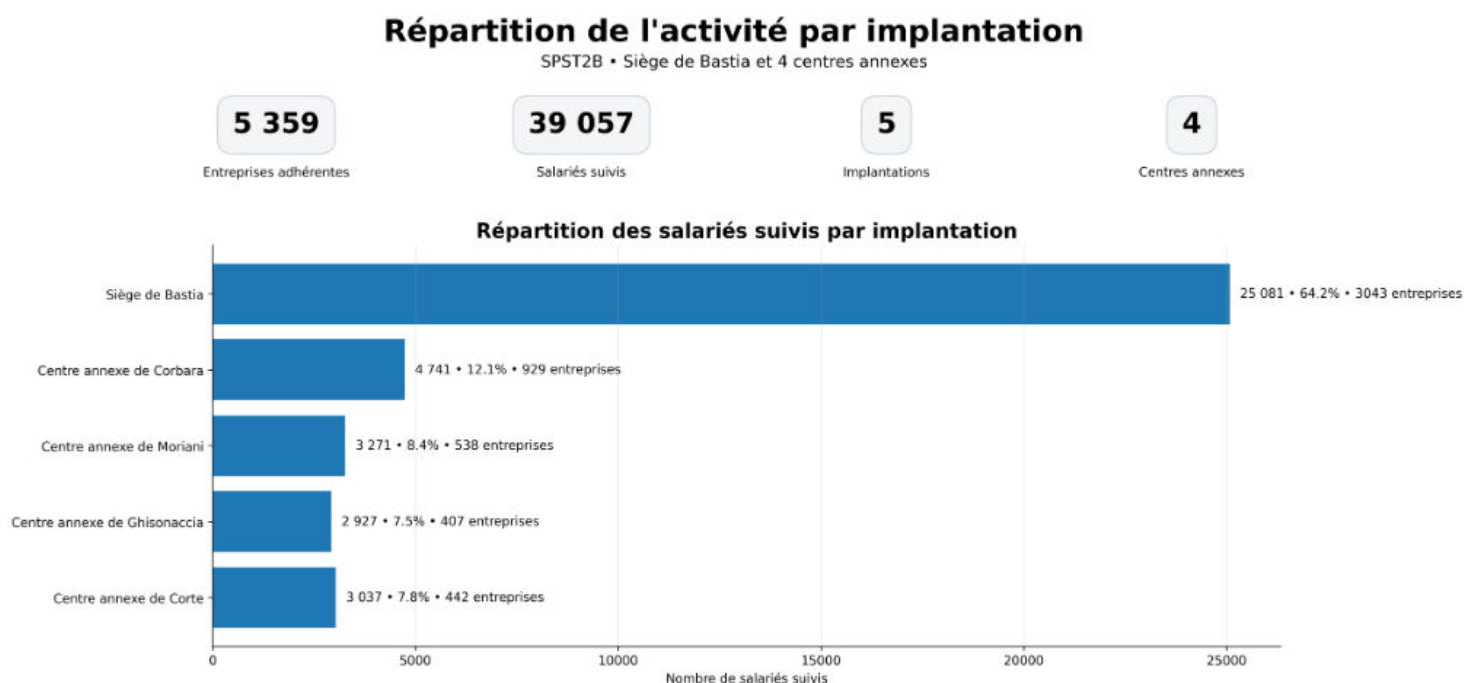
Cette évolution traduit la confiance renouvelée des employeurs envers le SPST2B et confirme son rôle d'acteur incontournable de la prévention et de la santé au travail en Haute-Corse.

L'activité demeure fortement marquée par la prédominance des très petites entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu économique insulaire. Cette particularité implique une organisation souple et réactive permettant de répondre aux besoins d'entreprises disposant rarement de ressources internes dédiées à la prévention.

En parallèle, le SPST2B poursuit également l'accompagnement des entreprises de taille plus importante ainsi que des collectivités publiques ayant conclu une convention avec le service.

4.2 Répartition géographique des adhérents

Afin d'assurer une réponse de proximité, l'activité du SPST2B est répartie sur l'ensemble du département de la Haute-Corse.



Le secteur de Bastia concentre naturellement la majorité des entreprises adhérentes et des salariés suivis, reflet du dynamisme économique de la région bastiaise.

Les centres de Corte, Moriani, Ghisonaccia et Corbara assurent quant à eux un maillage territorial essentiel permettant de garantir un service de proximité aux entreprises implantées sur l'ensemble de la Haute-Corse.

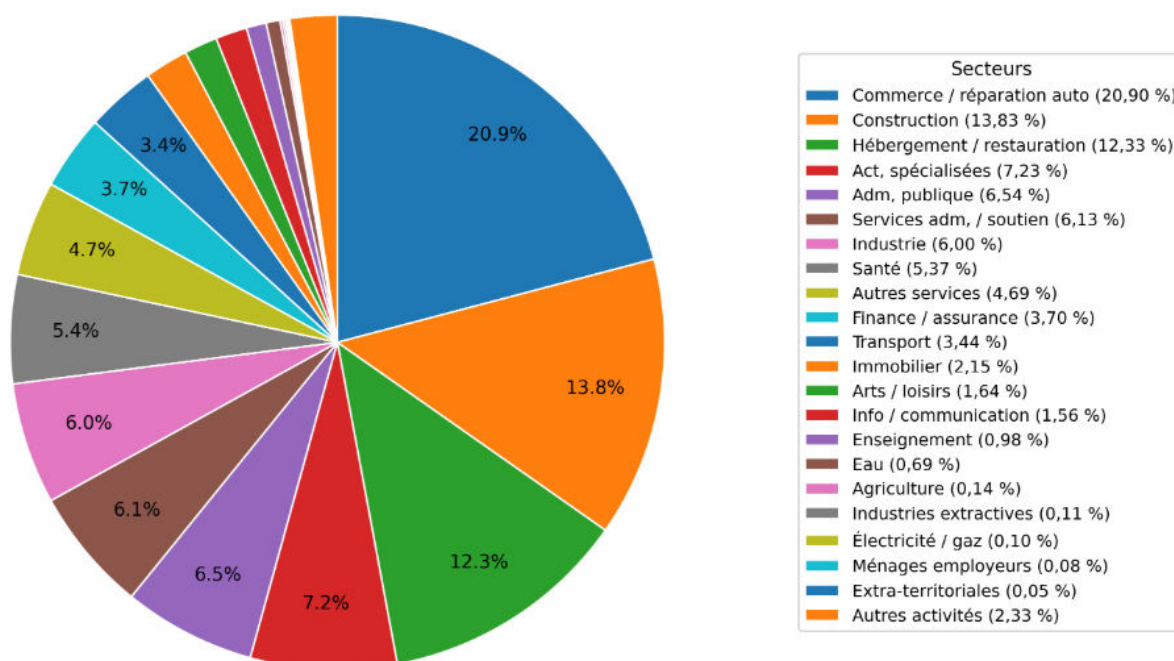
4.3 Les caractéristiques de nos adhérents

Le SPST2B accompagne des entreprises issues de l'ensemble des secteurs d'activité présents sur le territoire.

Parmi les principaux secteurs représentés figurent notamment :

- Le commerce ;
- Le bâtiment et les travaux publics ;
- Le tourisme et l'hôtellerie-restauration ;
- Les services ;
- Les transports ;
- Les collectivités territoriales et établissements publics conventionnés.

Cette diversité nécessite une expertise pluridisciplinaire capable d'appréhender des risques professionnels très variés, qu'ils soient physiques, chimiques, organisationnels ou psychosociaux. Les équipes du SPST2B adaptent ainsi leurs interventions aux spécificités de chaque activité afin de proposer des actions de prévention ciblées et opérationnelles.



4.4 Les salariés suivis

Au cours de l'année 2025, 39 057 salariés ont bénéficié d'un accompagnement par le SPST2B.

Le suivi individuel de leur état de santé s'inscrit dans une démarche globale de prévention visant à préserver leur capacité à exercer durablement leur activité professionnelle.

Les salariés suivis présentent des profils très diversifiés, tant par leur âge que par leur secteur d'activité ou leur exposition aux risques professionnels.

Le SPST2B assure également le suivi de populations spécifiques telles que :

- Les salariés saisonniers ;
- Les apprentis ;
- Les intérimaires ;
- Les agents relevant des conventions conclues avec des employeurs publics.

Cette diversité témoigne de la capacité du service à adapter son organisation et ses pratiques aux besoins de l'ensemble des travailleurs.

4.5 Les évolutions observées en 2025

L'année 2025 confirme plusieurs tendances importantes.

La progression du nombre d'entreprises adhérentes démontre l'attractivité du service et la confiance accordée par les employeurs.

Parallèlement, l'augmentation du nombre de salariés suivis conduit le SPST2B à poursuivre l'adaptation de son organisation afin de maintenir un haut niveau de qualité dans la réalisation des missions confiées.

Cette dynamique s'est accompagnée de plusieurs évolutions majeures :

- Le déploiement du logiciel métier Padoa, permettant d'améliorer le suivi des adhérents et la gestion des dossiers médicaux ;
- La structuration progressive des équipes pluridisciplinaires autour des médecins du travail ;
- Le renforcement des actions de prévention en entreprise ;
- Le développement de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

Ces évolutions traduisent la volonté du SPST2B d'améliorer continuellement la qualité des services proposés à ses adhérents.

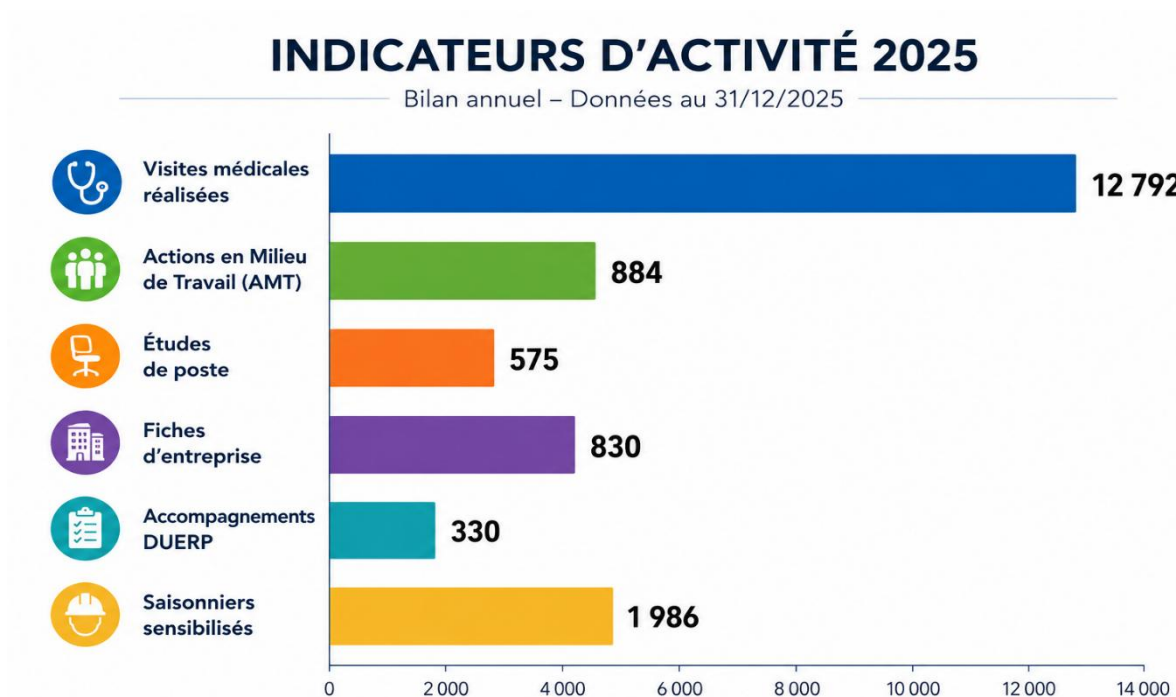
L'accompagnement des entreprises repose avant tout sur une offre de services conforme aux exigences de la réforme de la santé au travail.

Au-delà du suivi médical individuel, les équipes du SPST2B interviennent directement au sein des entreprises afin de prévenir les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et promouvoir une culture durable de la prévention.

Le chapitre suivant présente les principales actions conduites en 2025 dans le cadre de cette offre socle de services.

5. L'OFFRE SOCLE DE SERVICES

L'année 2025 confirme l'engagement du SPST2B dans une prévention de proximité, en développant simultanément le suivi individuel de l'état de santé et les interventions en entreprise



5.1 Une offre de services au cœur de la prévention

La réforme de la santé au travail du 2 août 2021 a profondément renforcé le rôle des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI). Désormais, leur mission dépasse largement le seul suivi médical des salariés et s'inscrit dans une approche globale de prévention, d'accompagnement des employeurs et de maintien durable dans l'emploi.

En 2025, le SPST2B a poursuivi le déploiement de son offre socle de services conformément aux exigences réglementaires. Celle-ci repose sur trois missions complémentaires :

- La prévention des risques professionnels ;
- Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ;
- La prévention de la désinsertion professionnelle.

Cette organisation permet d'apporter aux entreprises un accompagnement global, adapté à leurs besoins et à leurs spécificités.

Grâce à la complémentarité des médecins du travail, infirmiers en santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), assistants techniques, assistante sociale et fonctions supports, le SPST2B développe une approche pluridisciplinaire favorisant des réponses concrètes et adaptées.

5.2 La prévention des risques professionnels

La prévention primaire constitue le premier levier d'action du SPST2B.

Son objectif est d'agir en amont de l'apparition des accidents du travail, des maladies professionnelles ou de toute altération de la santé liée à l'activité professionnelle.

Les équipes interviennent directement dans les entreprises afin d'identifier les risques, d'analyser les situations de travail et d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées.

Ces interventions permettent notamment :

- D'améliorer les conditions de travail ;
- De réduire l'exposition aux risques professionnels ;
- De favoriser le maintien de la capacité de travail des salariés ;
- De développer une véritable culture de prévention.

Cette approche de terrain constitue aujourd'hui l'une des missions majeures du SPST2B.

5.3 Les Actions en Milieu de Travail (AMT)

Les Actions en Milieu de Travail représentent une composante essentielle de l'activité du SPST2B.

Réalisées directement au sein des entreprises, elles permettent d'appréhender les situations de travail dans leur contexte réel et de proposer des solutions adaptées aux contraintes techniques, organisationnelles et humaines.

En 2025, 884 Actions en Milieu de Travail ont été réalisées.

Les études de poste représentent la majorité des interventions. Elles permettent d'évaluer les contraintes physiques, organisationnelles ou environnementales auxquelles sont exposés les salariés et de proposer des mesures de prévention adaptées.

Les échanges avec les employeurs et les salariés illustrent également la volonté du SPST2B de privilégier une approche collaborative, favorisant la recherche de solutions concrètes et partagées.

5.4 Les études de poste

Les études de poste constituent un outil essentiel de prévention.

Elles permettent d'analyser précisément les situations de travail afin d'identifier les facteurs susceptibles d'altérer la santé des salariés ou de compromettre leur maintien dans l'emploi.

En 2025, **575 études de poste** ont été réalisées.

Ces interventions concernent notamment :

- Les situations de reprise après un arrêt de travail ;
- Les demandes d'aménagement de poste ;
- Les difficultés rencontrées par les salariés ;

- L'évaluation des contraintes ergonomiques ;
- Les projets d'évolution des organisations de travail.

Les recommandations formulées à l'issue de ces études contribuent à améliorer durablement les conditions de travail tout en conciliant les exigences de l'entreprise avec la préservation de la santé des travailleurs.

5.5 Les fiches d'entreprise

La fiche d'entreprise constitue un document réglementaire élaboré par le médecin du travail.

Elle recense les principaux risques professionnels présents au sein de chaque entreprise ainsi que les effectifs exposés.

Elle représente un véritable outil d'aide à la décision pour les employeurs et permet de cibler les actions de prévention à mettre en œuvre.

En 2025, le SPST2B a réalisé ou actualisé 830 fiches d'entreprise.

Ce travail contribue à améliorer la connaissance des risques professionnels sur le territoire et constitue une base essentielle pour le déploiement des actions de prévention

5.6 L'accompagnement au Document Unique (DUERP)

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue un outil incontournable de la prévention.

Le SPST2B accompagne les employeurs dans sa rédaction, son actualisation et son exploitation afin de transformer l'évaluation des risques en un véritable plan d'actions.

Au cours de l'année 2025, 330 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette démarche permet aux entreprises de structurer leur politique de prévention et d'améliorer durablement leurs conditions de travail.

5.7 Les actions de sensibilisation en entreprise

La prévention repose également sur le développement d'une culture partagée.

Tout au long de l'année, les équipes du SPST2B ont organisé des actions d'information et de sensibilisation portant notamment sur :

- Le DUERP ;
- Les Troubles Musculosquelettiques (TMS) ;
- Les gestes qui sauvent ;
- Octobre Rose ;
- Le Mois Sans Tabac ;
- La Journée mondiale du diabète ;
- la sécurité routière ;
- La prévention des risques professionnels.

Ces actions prennent différentes formes :

- Ateliers ;
- Webinaires ;
- Réunions d'information ;
- Interventions en entreprise ;
- Campagnes de communication.

En complément, 1 986 travailleurs saisonniers ont bénéficié d'une sensibilisation spécifique aux risques liés à leur activité, illustrant l'engagement du SPST2B auprès des secteurs particulièrement concernés par la saisonnalité de l'emploi en Haute-Corse.

Par la diversité de ses interventions en entreprise, le SPST2B confirme sa volonté de développer une prévention de terrain, pragmatique et adaptée aux réalités des entreprises.

L'ensemble de ces actions vient compléter le suivi individuel de l'état de santé des salariés, présenté dans le chapitre suivant.

6. LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

6.1 Une mission essentielle au service de la santé des travailleurs

Le suivi individuel de l'état de santé constitue l'une des missions fondamentales du SPST2B. Il permet d'assurer un accompagnement médical adapté à chaque travailleur tout au long de son parcours professionnel, en tenant compte des risques auxquels il est exposé, de son état de santé et des spécificités de son activité.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, ce suivi vise à prévenir toute altération de la santé en lien avec le travail, à favoriser le maintien dans l'emploi et à accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention.

Les visites sont réalisées par les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail, dans le cadre d'une organisation pluridisciplinaire permettant d'apporter une réponse adaptée aux besoins des entreprises et des salariés.

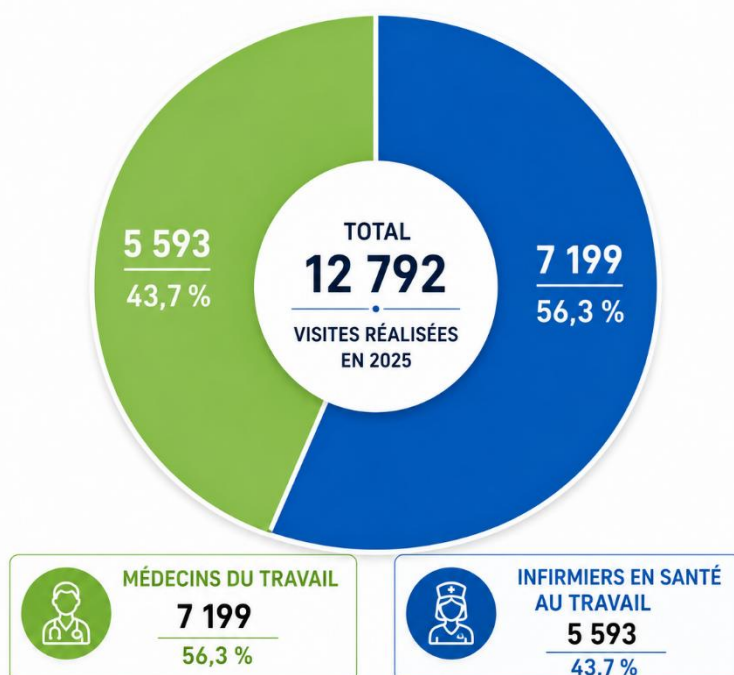
L'année 2025 a été marquée par la poursuite de cette dynamique, avec une activité soutenue malgré un contexte de tension sur les ressources médicales, partagé par l'ensemble des Services de Prévention et de Santé au Travail au niveau national.

6.2 Une activité médicale soutenue

En 2025, le SPST2B a réalisé 12 792 visites médicales, illustrant l'engagement des équipes médicales et infirmières au service des entreprises adhérentes.

La répartition des consultations met en évidence la complémentarité des professionnels de santé.

RÉPARTITION DES VISITES MÉDICALES RÉALISÉES EN 2025



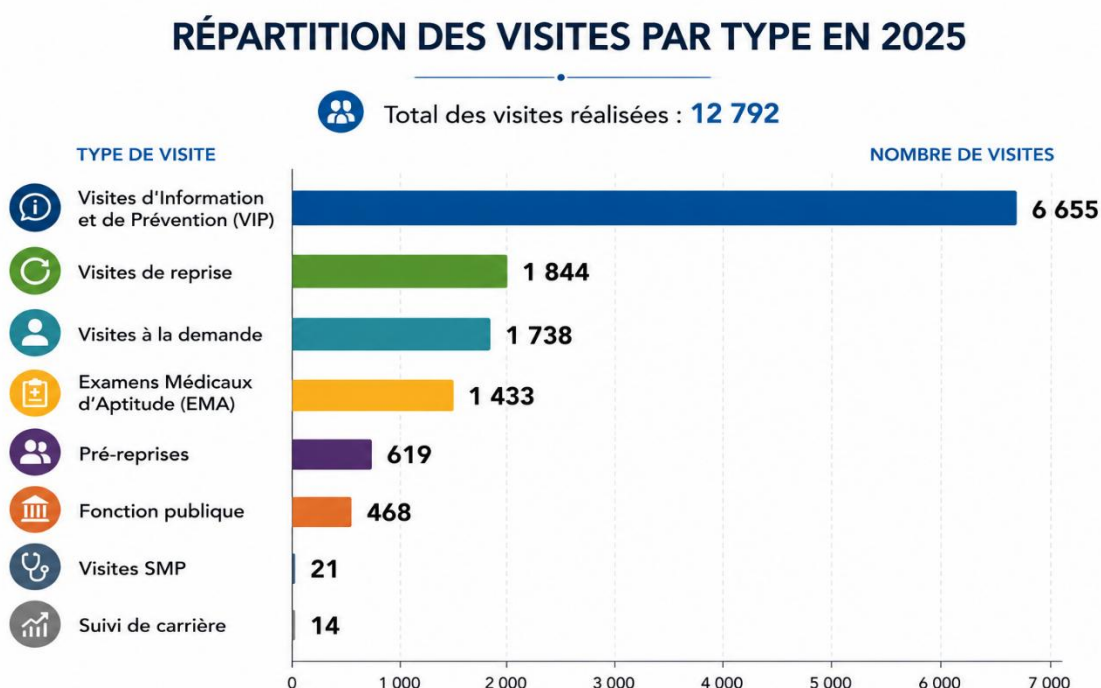
Cette répartition traduit le développement des protocoles de coopération et l'implication croissante des infirmiers dans le suivi des salariés, conformément aux évolutions introduites par la réforme de la santé au travail.

L'organisation mise en place permet ainsi d'améliorer la réactivité du service tout en garantissant un accompagnement médical adapté au niveau de risque présenté par chaque salarié.

6.3 Les différents types de visites réalisées

Le suivi individuel des salariés repose sur plusieurs catégories de visites répondant à des objectifs spécifiques.

En 2025, la répartition est la suivante :



Les VIP représentent plus de la moitié de l'activité annuelle. Elles constituent le premier contact entre le salarié et le service de santé au travail, permettant de l'informer sur les risques professionnels liés à son activité et de lui rappeler son rôle dans la préservation de sa santé.

Les visites de reprise et de pré-reprise occupent également une place importante. Elles participent pleinement à la prévention de la désinsertion professionnelle en facilitant le retour au travail des salariés après un arrêt prolongé.

Enfin, les visites réalisées à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail permettent de répondre rapidement aux situations particulières nécessitant une évaluation médicale spécifique.

6.4 Une organisation fondée sur la complémentarité des compétences

Le SPST2B s'appuie sur une organisation pluridisciplinaire permettant d'optimiser le parcours des salariés tout en garantissant une prise en charge conforme aux exigences réglementaires.

Les infirmiers en santé au travail jouent un rôle majeur dans cette organisation. Ils assurent notamment les visites d'information et de prévention, participent au repérage précoce des situations nécessitant un avis médical et contribuent activement aux actions de prévention menées en entreprise.

Les médecins du travail concentrent leur activité sur les situations nécessitant une expertise médicale approfondie : examens d'aptitude, reprises, pré-reprises, visites à la demande, études de poste ou encore accompagnement des situations complexes.

Cette complémentarité permet d'améliorer l'accessibilité du service tout en garantissant la qualité du suivi individuel.

6.5 La prévention au cœur du suivi médical

Chaque consultation constitue un moment privilégié d'échange avec le salarié.

Au-delà de l'examen médical, les professionnels du SPST2B délivrent des conseils personnalisés portant notamment sur :

- Les risques liés au poste de travail ;
- Les équipements de protection individuelle ;
- Les bonnes pratiques de prévention ;
- Les addictions ;
- Les troubles musculosquelettiques ;
- Les risques psychosociaux ;
- La nutrition et l'activité physique ;
- Le maintien en emploi.

Les visites contribuent également à orienter les salariés vers les ressources internes ou les partenaires lorsque leur situation le nécessite.

Ainsi, le suivi individuel participe pleinement à la politique globale de prévention portée par le SPST2B.

6.6 Une démarche d'amélioration continue

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite de la modernisation de l'organisation du suivi médical.

Le déploiement du logiciel métier Padoa a permis d'améliorer la gestion des rendez-vous, la traçabilité des dossiers médicaux et la fluidité des échanges entre les professionnels de santé. Cette évolution s'inscrit dans une démarche plus large de transformation numérique visant à renforcer la qualité des services rendus aux entreprises adhérentes et aux salariés.

En 2025, le SPST2B a confirmé sa capacité à assurer un suivi médical de qualité tout en poursuivant l'évolution de ses pratiques professionnelles.

Grâce à l'implication des équipes médicales, infirmières et administratives, le service poursuit son objectif de garantir un accompagnement adapté aux besoins des entreprises et des salariés, dans une logique de prévention, de proximité et d'amélioration continue.

7. LE MAINTIEN EN EMPLOI ET LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

7.1 Préserver durablement les parcours professionnels

Le maintien en emploi constitue aujourd'hui l'une des missions prioritaires des Services de Prévention et de Santé au Travail.

Face au vieillissement de la population active, à l'allongement des carrières et à l'augmentation des maladies chroniques, il est devenu essentiel d'intervenir le plus précocement possible afin d'éviter les ruptures de parcours professionnels.

Dans ce contexte, le SPST2B a poursuivi en 2025 le développement d'une politique volontariste de prévention de la désinsertion professionnelle, en renforçant l'accompagnement des salariés présentant des difficultés de santé susceptibles d'impacter leur activité professionnelle.

Cette démarche repose sur une approche coordonnée associant les professionnels du SPST2B, les employeurs et l'ensemble des partenaires du maintien dans l'emploi.

7.2 Une nouvelle dynamique avec la création de la Cellule PDP

L'année 2025 a été marquée par la création officielle de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Mise en place le 2 juin 2025, cette cellule constitue une avancée majeure dans l'organisation du SPST2B.

Sa vocation est d'identifier précocement les situations à risque et de proposer un accompagnement individualisé afin de favoriser le maintien dans l'emploi ou la reconversion professionnelle lorsque celle-ci s'avère nécessaire.

Elle intervient en étroite collaboration avec les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires afin de construire des solutions adaptées aux besoins de chaque salarié.

Composition de la Cellule PDP

La cellule réunit plusieurs compétences complémentaires :

- Un médecin du travail ;
- Deux infirmières en santé au travail ;
- Un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) ;
- Une assistante sociale ;
- Un chargé de maintien en emploi.

Cette organisation permet d'apporter une réponse globale aux problématiques rencontrées par les salariés, en intégrant les dimensions médicales, sociales, ergonomiques et organisationnelles.

7.3 Une prise en charge individualisée

Depuis sa création, 20 salariés ont été orientés vers la Cellule PDP.

Chaque situation fait l'objet d'une analyse pluridisciplinaire permettant d'évaluer les possibilités de maintien au poste, d'aménagement des conditions de travail ou d'orientation vers des dispositifs adaptés.

Au cours de l'année, quatre réunions pluridisciplinaires ont permis d'étudier les dossiers les plus complexes et de définir les actions à engager.

Cette organisation favorise une prise de décision collégiale et garantit une réponse adaptée à chaque situation.

7.4 Les visites de pré-reprise : un levier essentiel

La visite de pré-reprise constitue un outil majeur de prévention de la désinsertion professionnelle.

Elle permet d'anticiper les conditions du retour au travail d'un salarié en arrêt de longue durée, avant même la reprise effective de son activité.

En 2025, le SPST2B a réalisé 619 visites de pré-reprise.

Ces visites offrent l'opportunité :

- D'évaluer les capacités du salarié ;
- D'identifier les contraintes liées au poste de travail ;
- De préparer les éventuels aménagements nécessaires ;
- D'associer l'employeur aux solutions envisagées ;
- De mobiliser les partenaires lorsque la situation le nécessite.

En favorisant une anticipation des difficultés, ces visites contribuent directement à limiter les risques d'inaptitude et de rupture du parcours professionnel.

7.5 Les consultations spécialisées et les aménagements de poste

Certaines situations nécessitent un accompagnement renforcé afin de concilier les exigences du poste avec l'état de santé du salarié.

En 2025 :

- 234 consultations spécialisées ont été réalisées ;
- 1 223 salariés ont bénéficié d'un accompagnement en lien avec une adaptation ou un aménagement de leur poste de travail.

Les recommandations formulées par les médecins du travail peuvent porter sur :

- L'organisation du travail ;
- L'ergonomie du poste ;
- Les horaires ;
- Les équipements ;
- Les restrictions médicales temporaires ou définitives.

Ces propositions sont élaborées en concertation avec les employeurs afin de favoriser le maintien durable dans l'emploi tout en garantissant la sécurité des salariés.

7.6 Un partenariat renforcé avec les acteurs du maintien en emploi

La prévention de la désinsertion professionnelle repose sur une coopération étroite entre les différents acteurs intervenant dans le parcours des salariés.

En 2025, le SPST2B a renforcé cette dynamique grâce à la mise en place d'un partenariat avec l'Union Patronale du Var (UPV 83) dans le domaine du maintien en emploi.

Au-delà de ce partenariat, le service poursuit ses échanges avec l'ensemble des organismes intervenant dans l'accompagnement des salariés confrontés à des problématiques de santé ou de handicap.

Cette approche partenariale favorise la coordination des interventions et améliore la qualité des solutions proposées.

7.7 Une approche globale du maintien dans l'emploi

La prévention de la désinsertion professionnelle ne se limite pas à la gestion des situations individuelles.

Elle s'inscrit dans une démarche plus large visant à développer une véritable culture du maintien en emploi au sein des entreprises. Les équipes du SPST2B sensibilisent régulièrement les employeurs aux enjeux de l'anticipation, de l'adaptation des postes de travail et du dialogue avec les salariés confrontés à des difficultés de santé.

Cette politique contribue à limiter les situations d'inaptitude, à préserver les compétences au sein des entreprises et à favoriser des parcours professionnels plus durables. La création de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle constitue l'un des temps forts de l'année 2025.

En quelques mois, cette nouvelle organisation a permis de structurer un accompagnement pluridisciplinaire répondant aux exigences de la réforme de la santé au travail. Le SPST2B confirme ainsi sa volonté d'agir au plus près des salariés et des employeurs afin de prévenir les ruptures de parcours professionnels et de favoriser un maintien durable dans l'emploi.

8. LES FEMMES ET LES HOMMES DU SPST2B

8.1 Les ressources humaines, un levier stratégique

La qualité des missions assurées par le SPST2B repose avant tout sur l'expertise et l'engagement de ses collaborateurs.

Médecins du travail, infirmiers en santé au travail, intervenants en prévention des risques professionnels, assistantes médicales, assistante sociale, personnels administratifs et fonctions supports contribuent quotidiennement à la réalisation des missions du service.

La diversité de ces compétences constitue une véritable richesse. Elle permet de proposer aux entreprises adhérentes un accompagnement global, intégrant à la fois les dimensions médicales, techniques, organisationnelles et sociales de la prévention.

En 2025, les équipes ont poursuivi leur mobilisation dans un contexte marqué par la montée en puissance des nouvelles missions confiées aux SPSTI, le déploiement de nouveaux outils numériques et la mise en œuvre du projet de service.

8.2 Une organisation pluridisciplinaire au service des adhérents

Le SPST2B s'appuie sur une organisation fondée sur la complémentarité des compétences.

Chaque entreprise adhérente bénéficie ainsi de l'intervention coordonnée de professionnels aux expertises variées, capables d'apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées.

L'organisation du service repose notamment sur :

- Les médecins du travail ;
- Les infirmiers en santé au travail ;
- Les assistants médicaux ;
- Les membres du pôle technique de prévention ;
- Les équipes administratives & les fonctions support ;

Cette approche favorise une meilleure coordination des interventions et permet de répondre de manière plus efficace aux attentes des entreprises et des salariés.

8.3 Les évolutions de l'effectif en 2025

Afin de maintenir un niveau de service conforme aux besoins des entreprises, le SPST2B poursuit une politique active de recrutement et d'adaptation de ses ressources humaines.

Au cours de l'année 2025 :

- Deux médecins du travail ont rejoint le service ;
- Quatre collaborateurs ont quitté la structure.

Ces mouvements s'inscrivent dans une démarche de consolidation des équipes et d'adaptation aux évolutions des missions confiées aux SPSTI. Dans un contexte national de tension sur le recrutement des médecins du travail, ces recrutements constituent un élément particulièrement positif pour le SPST2B.

8.4 Une organisation en constante évolution

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes visant à renforcer l'efficacité de l'organisation interne.

Les équipes ont poursuivi leur structuration autour d'un fonctionnement davantage orienté vers la pluridisciplinarité et la coopération entre les différents métiers.

Cette évolution favorise :

- Une meilleure coordination des interventions ;
- Une répartition plus efficiente des missions ;
- Une amélioration du parcours des entreprises et des salariés ;
- Une réponse plus rapide aux demandes des adhérents.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les orientations du projet de service 2025-2027.

8.5 Une politique RH tournée vers l'attractivité

Le SPST2B poursuit une politique de ressources humaines visant à renforcer son attractivité et à fidéliser ses collaborateurs.

Plusieurs actions structurantes ont été engagées en 2025 :

- Mise en œuvre de la nouvelle Convention Collective Nationale des SPSTI ;
- Simplification et sécurisation du processus de paie ;
- Évolution des dispositifs d'épargne salariale et de protection sociale ;
- Négociations annuelles obligatoires (NAO) ;
- Versement d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV).

Ces mesures traduisent la volonté du Conseil d'administration de développer une politique sociale attractive, adaptée aux évolutions du secteur.

8.6 Accompagner les transformations

L'année 2025 a également été marquée par un important travail d'accompagnement au changement.

Le déploiement du logiciel métier Padoa, la montée en puissance de la démarche qualité, la création de la Cellule PDP ainsi que les évolutions réglementaires ont nécessité une forte mobilisation des équipes.

Grâce à leur implication, ces projets ont pu être menés dans des conditions favorables, permettant au SPST2B de poursuivre sa transformation tout en maintenant la qualité du service rendu aux entreprises adhérentes.

8.7 Valoriser les compétences

L'évolution des métiers de la santé au travail impose une actualisation permanente des connaissances et des compétences.

Le SPST2B encourage le développement professionnel de ses collaborateurs afin de leur permettre d'accompagner efficacement les évolutions réglementaires, techniques et organisationnelles.

Cette politique contribue à renforcer l'expertise des équipes et constitue un facteur essentiel d'amélioration continue de la qualité des services proposés.

L'engagement des équipes constitue l'un des principaux atouts du SPST2B.

Par leur professionnalisme, leur capacité d'adaptation et leur mobilisation quotidienne, les collaborateurs contribuent pleinement à la réalisation des missions du service et à la qualité de l'accompagnement proposé aux entreprises et aux salariés.

Le développement des compétences, l'amélioration continue des organisations et le renforcement de la coopération entre les métiers demeureront des axes prioritaires pour les années à venir.

9. MODERNISER LE SPST2B : SYSTÈME D'INFORMATION ET DÉMARCHE QUALITÉ

L'année 2025 constitue une année charnière dans la modernisation du SPST2B, marquée par le déploiement de nouveaux outils numériques et l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 Niveau 1.

9.1 Une transformation engagée au service des adhérents

Les évolutions réglementaires et les attentes croissantes des entreprises conduisent les Services de Prévention et de Santé au Travail à adapter en permanence leurs organisations et leurs outils.

En 2025, le SPST2B a poursuivi une transformation ambitieuse visant à renforcer la qualité du service rendu, améliorer la coordination des équipes et optimiser le parcours des entreprises adhérentes et des salariés.

Cette dynamique repose sur trois piliers :

- La modernisation du système d'information ;
- La structuration d'une démarche qualité ;
- L'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Ces évolutions constituent un investissement majeur pour préparer les défis des prochaines années.

9.2 Le déploiement du logiciel métier Padoa

L'année 2025 marque l'aboutissement d'un projet stratégique engagé dès 2024 : le déploiement du logiciel métier **Padoa**.

Cette nouvelle solution remplace les outils historiques afin d'offrir un environnement de travail plus performant, plus sécurisé et davantage orienté vers les besoins des utilisateurs.

Le déploiement de Padoa poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la gestion des dossiers médicaux ;
- Fluidifier le suivi des entreprises adhérentes ;
- Renforcer la coordination des équipes pluridisciplinaires ;
- Sécuriser les données de santé ;

- Développer les échanges numériques avec les entreprises et les partenaires.

La réussite de cette transition repose sur une forte mobilisation des équipes, qui ont participé aux phases de préparation, de formation et de déploiement.

Cette évolution constitue une étape essentielle dans la modernisation du SPST2B.

9.3 De nouveaux outils numériques

En complément du logiciel métier, plusieurs outils ont été mis en œuvre afin d'améliorer le fonctionnement du service.

Parmi les principales évolutions figurent :

- L'activation du module de recouvrement ;
- L'intégration automatisée des données issues des DPAE ;
- La poursuite de la numérisation des dossiers ;
- Le déploiement de la Messagerie Santé Sécurisée.

Ces outils contribuent à simplifier les échanges, renforcer la sécurité des données et améliorer la qualité du suivi des entreprises et des salariés.

Ils permettent également aux professionnels de consacrer davantage de temps aux missions de prévention et d'accompagnement.

9.4 Une démarche qualité structurante

L'année 2025 a été marquée par une étape majeure : l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 – Niveau 1.

Cette certification constitue une reconnaissance de l'engagement du SPST2B dans une démarche d'amélioration continue et de maîtrise de ses processus.

Elle atteste de la conformité du service aux exigences du référentiel national applicable aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette certification traduit une volonté forte de placer la qualité au cœur du fonctionnement du service.

Elle repose sur plusieurs principes :

- L'amélioration continue ;
- L'écoute des entreprises adhérentes ;
- La sécurisation des pratiques ;
- L'harmonisation des procédures ;
- La traçabilité des actions ;
- La maîtrise des risques.

Cette reconnaissance constitue une étape importante dans la construction du SPST2B de demain.

9.5 Le projet de service 2025-2027

En cohérence avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le SPST2B a engagé en 2025 son nouveau projet de service de transition.

Celui-ci définit les grandes orientations stratégiques pour la période 2025-2027 et constitue la feuille de route de l'ensemble des équipes.

Il s'articule autour de six axes prioritaires :



9.6 Une organisation tournée vers l'amélioration continue

L'ensemble des projets conduits en 2025 poursuit un objectif commun : offrir un service de qualité répondant aux attentes des entreprises, des salariés et des partenaires institutionnels.

Cette démarche repose sur une évaluation régulière des pratiques, le suivi d'indicateurs de performance et la mise en œuvre d'actions d'amélioration continue.

Elle constitue aujourd'hui un élément essentiel de la stratégie du SPST2B. L'année 2025 marque une étape décisive dans la modernisation du SPST2B.

Le déploiement de nouveaux outils numériques, l'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 Niveau 1 et le lancement du projet de service témoignent de la capacité du service à s'adapter aux

évolutions de son environnement tout en renforçant la qualité des prestations proposées aux entreprises adhérentes.

10. COMMUNICATION, PARTENARIATS ET SENSIBILISATION

La prévention passe aussi par l'information. En 2025, le SPST2B a renforcé ses actions de communication afin de diffuser une culture de prévention auprès des employeurs et des salariés.

10.1 Informer pour mieux prévenir

La communication constitue un levier essentiel de la politique de prévention du SPST2B.

Au-delà des interventions réalisées au sein des entreprises, le service développe des actions d'information destinées à sensibiliser les employeurs et les salariés aux enjeux de santé au travail.

L'objectif est double :

- Diffuser les bonnes pratiques de prévention ;
- Rendre les entreprises actrices de leur démarche de santé au travail.

Cette stratégie contribue à renforcer la visibilité des missions du SPST2B et à favoriser une meilleure appropriation des dispositifs proposés.

10.2 Des campagnes nationales relayées sur le territoire

Tout au long de l'année, le SPST2B s'est associé aux grandes campagnes nationales de prévention.

Ces actions ont permis d'aborder des thématiques de santé publique ayant un impact direct sur la vie professionnelle.

Les principales campagnes relayées en 2025 ont porté sur :

- Octobre Rose, consacré au dépistage organisé du cancer du sein ;
- Mois Sans Tabac, visant à accompagner les salariés dans une démarche de sevrage tabagique ;
- Journée mondiale du diabète, afin de sensibiliser aux facteurs de risque et aux conséquences de cette pathologie chronique ;
- Les gestes qui sauvent ;
- La prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) ;
- La sécurité routière au travail.

Ces campagnes ont donné lieu à des actions d'information, de sensibilisation et d'échanges au sein des entreprises adhérentes.

10.3 Une attention particulière portée aux travailleurs saisonniers

La Haute-Corse se caractérise par une forte activité saisonnière, notamment dans les secteurs du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, du commerce et de l'agriculture.

Ces secteurs exposent les salariés à des risques spécifiques :

- Travail en extérieur ;
- Fortes chaleurs ;
- Manutentions répétitives ;
- Horaires atypiques ;
- Accueil du public ;
- Rythme de travail soutenu.

En 2025, le SPST2B a sensibilisé 1 986 travailleurs saisonniers aux principaux risques professionnels liés à leurs activités.

Ces interventions ont permis de rappeler les mesures de prévention essentielles, de promouvoir les bonnes pratiques et de renforcer la culture de sécurité dès la prise de poste.

Cette action témoigne de l'engagement du SPST2B en faveur des publics les plus exposés aux risques professionnels.

10.4 Développer une communication de proximité

Le SPST2B poursuit le développement de ses outils de communication afin de faciliter l'accès à l'information.

Cette démarche s'appuie notamment sur :

- Le site internet ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les newsletters ;
- Les supports d'information diffusés auprès des entreprises ;
- Les affiches et guides pratiques ;
- Les campagnes de sensibilisation.

Ces différents supports permettent de relayer les actualités du service, d'informer les adhérents sur les évolutions réglementaires et de promouvoir les actions de prévention mises en œuvre tout au long de l'année.

10.5 Des partenariats au service des entreprises

Le SPST2B inscrit son action dans une logique de coopération avec l'ensemble des acteurs de la prévention et de la santé au travail.

Ces partenariats permettent de mutualiser les compétences, de coordonner les interventions et d'offrir aux entreprises un accompagnement plus global.

Au cours de l'année 2025, les échanges se sont poursuivis avec de nombreux partenaires institutionnels et techniques, parmi lesquels :

- La DREETS Corse ;
- La CARSAT ;
- La CPAM ;
- L'AGEFIPH ;
- Cap Emploi ;
- Les organisations professionnelles ;
- Les établissements de santé ;
- Les collectivités territoriales.

Ces coopérations favorisent la cohérence des actions conduites sur le territoire et renforcent la qualité des réponses apportées aux employeurs et aux salariés.

10.6 Une visibilité renforcée

L'année 2025 a été marquée par une volonté affirmée de mieux faire connaître les missions du SPST2B.

Cette démarche répond à un double enjeu :

- Améliorer la compréhension des services proposés aux entreprises adhérentes ;
- Valoriser le rôle du SPST2B comme acteur majeur de la prévention des risques professionnels en Haute-Corse.

À travers ses actions de communication, le service contribue à développer une véritable culture de prévention sur l'ensemble du territoire.

Informier sensibiliser et accompagner constituent des missions complémentaires de l'action quotidienne du SPST2B.

En renforçant sa communication et ses partenariats, le service affirme sa volonté d'être un interlocuteur de proximité, capable d'apporter aux entreprises et aux salariés des réponses adaptées aux enjeux de santé au travail.



11. LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens constitue le cadre stratégique dans lequel s'inscrivent les actions du SPST2B. Il traduit la volonté du service d'améliorer en continu la qualité de son offre et de répondre aux priorités nationales de santé au travail.

11.1 Un engagement partagé

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) formalise les engagements du SPST2B auprès de l'État, représenté par la DREETS, de la CARSAT et de l'ensemble des partenaires institutionnels. Il constitue un outil de pilotage permettant de planifier les actions prioritaires du service, de mesurer les résultats obtenus et d'inscrire les évolutions dans une logique d'amélioration continue. Le CPOM s'articule autour des orientations définies par la réforme de la santé au travail et du Plan Régional Santé Travail.

11.2 Les principaux axes de travail

En 2025, les actions conduites par le SPST2B s'inscrivent dans les axes stratégiques du CPOM.

➤ Renforcer la prévention primaire

Le développement des Actions en Milieu de Travail, des études de poste, des accompagnements DUERP et des actions de sensibilisation traduit la volonté du SPST2B d'agir en amont des risques professionnels.

L'objectif est de réduire les expositions aux risques et d'améliorer durablement les conditions de travail.

➤ Développer la prévention de la désinsertion professionnelle

La création de la Cellule PDP constitue l'une des réalisations majeures de l'année.

Elle permet de structurer une prise en charge pluridisciplinaire des salariés confrontés à des difficultés de santé susceptibles d'affecter leur maintien dans l'emploi

➤ Moderniser l'organisation

Le déploiement du logiciel métier Padoa, la poursuite de la dématérialisation et la montée en puissance des outils numériques participent pleinement aux objectifs fixés par le CPOM.

Ces évolutions renforcent la qualité des services rendus aux entreprises et facilitent le travail des équipes.

➤ Développer une culture qualité

L'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217 Niveau 1 constitue une étape structurante dans la démarche qualité engagée par le SPST2B.

Elle témoigne de la volonté du service d'inscrire durablement l'amélioration continue au cœur de son fonctionnement.

11.3 Un suivi régulier des engagements

Le SPST2B assure un suivi des actions engagées dans le cadre du CPOM grâce à des indicateurs permettant d'évaluer :

- L'évolution de l'offre de services ;
- Le développement des actions de prévention ;
- La qualité du suivi individuel des salariés ;
- Le maintien dans l'emploi ;
- La satisfaction des adhérents ;
- La montée en compétence des équipes.

Cette démarche permet d'ajuster les actions entreprises et d'assurer leur cohérence avec les objectifs fixés.

11.4 Une dynamique de progrès

Au-delà du respect des engagements contractuels, le CPOM constitue un véritable levier de transformation pour le SPST2B.

Il favorise :

- L'innovation ;
- Le développement des compétences ;
- L'amélioration des organisations ;
- La coopération avec les partenaires ;
- Le renforcement de la prévention primaire.

Cette dynamique accompagne les évolutions du service et prépare les défis des prochaines années.

Le CPOM donne au SPST2B un cadre structurant pour conduire son évolution.

Les actions engagées en 2025 témoignent de la capacité du service à transformer ses organisations, renforcer son offre de services et répondre aux attentes des entreprises, des salariés et des pouvoirs publics.

12. PERSPECTIVES 2026

Une ambition renouvelée

L'année 2025 marque une étape importante dans l'évolution du SPST2B. Les projets engagés constituent désormais des fondations solides sur lesquelles le service entend poursuivre son développement. En 2026, les équipes poursuivront leur mobilisation autour de plusieurs priorités stratégiques.

Consolider les actions de prévention

Le SPST2B poursuivra le développement des actions en milieu de travail et des accompagnements des entreprises afin de renforcer la prévention primaire. L'objectif est de proposer des interventions toujours plus ciblées, adaptées aux réalités des secteurs d'activité présents en Haute-Corse.

Développer la Cellule PDP

Après sa création en 2025, la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle poursuivra sa montée en puissance. L'amélioration du repérage précoce des situations à risque et le renforcement des partenariats permettront d'accompagner un nombre croissant de salariés dans leur maintien en emploi.

Renforcer la qualité

Le SPST2B poursuivra sa démarche qualité afin de consolider les acquis liés à la certification AFNOR SPEC 2217. L'amélioration continue des processus, des pratiques professionnelles et des outils demeurera un axe majeur de développement.

Poursuivre la transformation numérique

Les travaux engagés autour du système d'information se poursuivront afin d'améliorer encore les services proposés aux adhérents et de faciliter le travail des équipes. La dématérialisation des procédures et l'exploitation des outils numériques continueront à être développées.

Accompagner les entreprises face aux nouveaux enjeux

Les transformations du monde du travail imposent une adaptation permanente des actions de prévention.

Le SPST2B poursuivra son accompagnement des entreprises sur des sujets tels que :

- Les risques psychosociaux ;
- Les troubles musculosquelettiques ;
- Les effets du changement climatique sur le travail ;
- Les nouvelles organisations du travail ;
- Le vieillissement de la population active ;
- La prévention de l'usure professionnelle.

2026

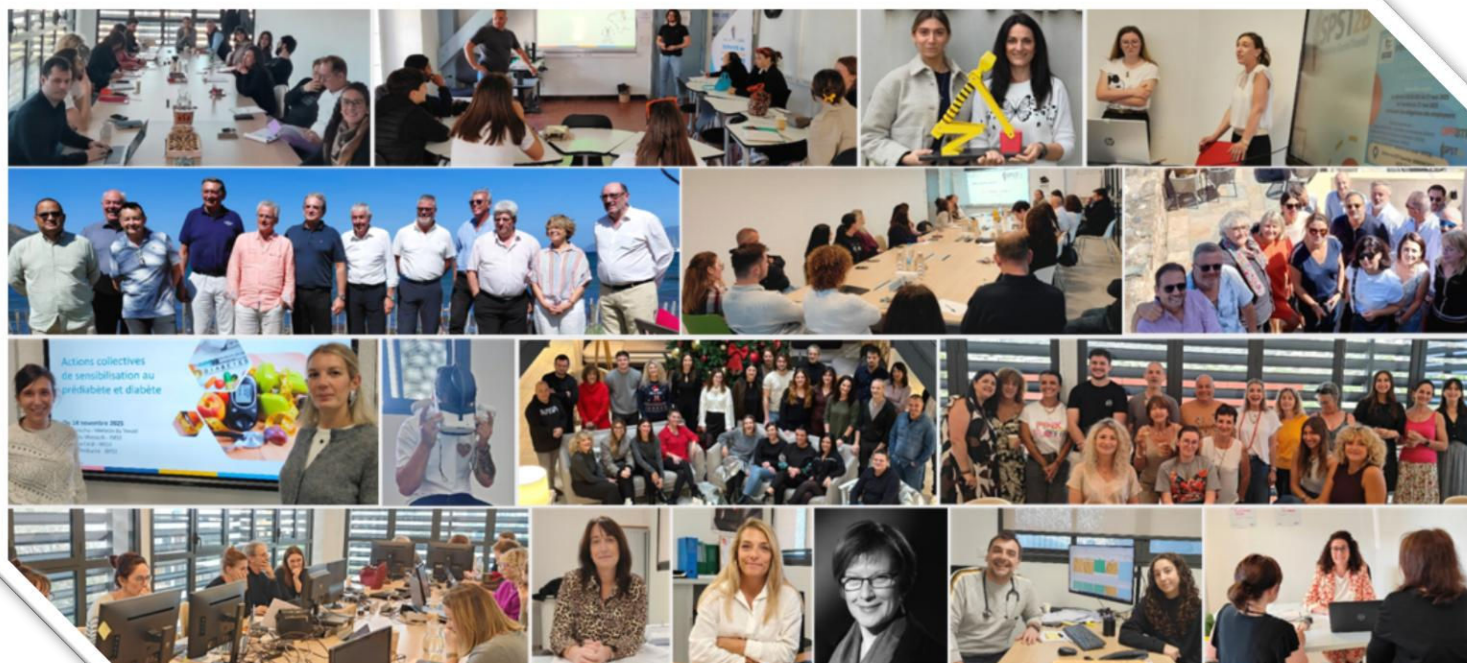
2027

2028

- Audit de suivi de certification Niveau 1
- Agrément Rayonnements Ionisants
- Renouvellement de l'agrément général (entre 2 et 5 ans)

- Certification Niveau 3 (recommandation Presanse)
- Elaboration et validation du futur projet de service

- Suivi Certification Niveau 3



Conclusion générale

L'année 2025 a été une année de consolidation et de transformation pour le SPST2B.

Dans un contexte marqué par l'évolution des missions des Services de Prévention et de Santé au Travail, le SPST2B a poursuivi son développement en renforçant son offre de services, en modernisant son organisation et en affirmant son engagement en faveur de la prévention des risques professionnels.

L'obtention de la certification AFNOR SPEC 2217, le déploiement du logiciel Padoa, la création de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle et la mise en œuvre du projet de service 2025-2027 illustrent cette dynamique.

Ces réalisations sont le fruit de l'engagement des administrateurs, de la Commission de contrôle, de la Commission Médico-Technique, de la direction et de l'ensemble des collaborateurs.

Le Conseil d'administration adresse ses remerciements à toutes les équipes pour leur professionnalisme, leur implication et leur capacité d'adaptation. Il remercie également les entreprises adhérentes, les salariés suivis et les partenaires institutionnels pour la confiance accordée au SPST2B.

Fidèle à ses valeurs de proximité, d'expertise et de prévention, le SPST2B poursuivra en 2026 sa mission au service de la santé au travail en Haute-Corse, avec la volonté constante d'accompagner les entreprises et les salariés face aux défis de demain.